



7^E FORUM SYNDICATS – OCDE CAD

LE 3 MAI 2022

RAPPORT DE SYNTHÈSE

RENFORCER LA RÉSILIENCE, GARANTIR LA DURABILITÉ : LE RÔLE DE L'APD DANS LA RÉALISATION D'UNE PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE

Le 7^e Forum Syndicats-CAD a débuté par un panel de haut niveau animé par le président par intérim de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Ce panel a réuni la présidente du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, la secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale (CSI), le chef de la Division examens, résultats, évaluations et innovation au développement au sein de la Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE et le chef de l'Unité Cohésion sociale du Centre de développement de l'OCDE.

Lors de son intervention, Susanna Moorehead, présidente du CAD, a évoqué les multiples crises auxquelles nous faisons face et a fait remarquer que, bien que l'aide publique au développement (APD) ait atteint son niveau le plus élevé en 2021, elle est néanmoins soumise à de nombreuses pressions. Elle a souligné que la protection sociale avait opéré de manière très efficace pendant la pandémie de COVID et a insisté sur l'importance d'une protection sociale à long terme pour la résilience, avec l'établissement d'un lien entre les réponses humanitaires et les réponses en matière de développement. Selon Mme Moorehead, bien que l'APD destinée à la protection sociale ait augmenté, elle reste relativement faible, alors que les membres du CAD sont amenés à faire des choix difficiles lors de la sélection des priorités de financement. L'APD ne représente toutefois qu'une petite partie de la solution et doit être complétée par la mobilisation de ressources au niveau des pays, en faisant valoir auprès des gouvernements des pays en développement le bien-fondé de tels investissements. Elle a en outre souligné qu'il était important de mettre en place des systèmes de protection sociale présentant un rapport coût-efficacité élevé et a noté le rôle essentiel que jouent les syndicats en vue du renforcement de la protection sociale.

Rahul Malhotra, chef de division au sein de la DCD, a retracé l'évolution de l'APD en matière de protection sociale sur les 20 dernières années, montrant de quelle manière la pandémie a généré de fortes augmentations en termes de financement de la protection sociale. L'APD bilatérale provient de cinq donateurs principalement et est concentrée dans un petit nombre de pays bénéficiaires. M. Malhotra a également souligné que la protection sociale présente un excellent rapport coût-efficacité, qu'elle peut générer des résultats en termes de développement et qu'elle présente un potentiel de transformation en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités et la contribution à une croissance inclusive. S'appuyant sur les enseignements des examens par les pairs du CAD, il a souligné le rôle joué par la coopération au développement à l'appui de l'orientation des systèmes de protection sociale vers les résultats, la prévisibilité, la flexibilité et la durabilité. Il a évoqué les effets



d'entraînement de la protection sociale et l'importance de l'alignement sur les politiques et stratégies nationales des pays partenaires et de leurs sociétés.

Alexandre Kolev, chef d'unité au Centre de développement, a fait remarquer que la protection sociale, en plus d'être un droit humain, se justifie sur le plan économique et a des effets multiplicateurs. Il a souligné l'importance de la volonté politique d'investir dans la protection sociale et a énuméré certains des principaux défis à relever pour assurer une protection sociale universelle. Parmi ces défis figurent, notamment, l'élaboration de mesures appropriées visant à étendre la couverture aux travailleurs de l'économie informelle, à intégrer la dimension de genre dans les instruments de protection sociale et à définir des modalités appropriées pour financer l'extension de la protection sociale. En outre, il a fait observer que, bien qu'il existe un déficit de financement colossal, la protection sociale universelle peut s'avérer abordable à moyen terme, en augmentant la marge de manœuvre budgétaire et l'efficacité des prestations dans le domaine des services publics.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a souligné l'importance d'une protection sociale universelle pour les travailleurs qui se trouvent confrontés aux multiples crises actuelles. La protection sociale figure au cœur des revendications de la CSI pour un nouveau contrat social, qui est à la base de la résilience et indispensable à un développement équitable. La consolidation d'une réponse sur le long terme passe par une protection sociale complète, fondée sur la loi. Mme Burrow a également souligné le bon rapport coût-efficacité de la protection sociale, qui permettra, à terme, de récupérer plus du double de l'investissement. Elle a par ailleurs manifesté le soutien de la CSI à un Fonds mondial pour la protection sociale, qui générera les fonds internationaux et nationaux nécessaires et fournira un soutien technique. À ce propos, la secrétaire générale de la CSI a attiré l'attention des participants sur les faibles niveaux d'APD consacrée à la protection sociale et a demandé que son pourcentage soit porté à 7 % d'ici à 2030, puis à 14 % par la suite.

DÉBAT OUVERT ENTRE LES MEMBRES DU CAD ET LES SYNDICATS

Le débat ouvert qui s'est ensuivi a débuté par une intervention d'un représentant de la Confédération des syndicats d'Afrique de l'Est. Celui-ci a indiqué que la couverture de la protection sociale en Afrique a augmenté pendant la pandémie, et a illustré à l'aide d'exemples la manière dont les gouvernements africains ont étendu la couverture aux travailleurs de l'économie informelle. Le représentant des syndicats somaliens a ensuite décrit la manière dont les syndicats ont contribué à la stratégie de protection sociale du pays, ainsi qu'au suivi des engagements et de l'allocation des ressources du gouvernement.

Un représentant des syndicats bangladais a évoqué les défis auxquels le Bangladesh se trouve confronté en matière de couverture sociale, notamment pour les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants. Il a ensuite fait part de leurs revendications portant sur une législation spécifique sur la protection sociale et une institution tripartite chargée de gérer le système de protection sociale.

Le délégué du CAD de l'UE a souligné que l'UE apprécie fortement la contribution des syndicats et a proposé des moyens par lesquels ceux-ci pourraient aider les membres du CAD



à faire pression en faveur d'une augmentation des allocations à la protection sociale dans les pays en développement.

La représentante belge du CAD a fait remarquer que trop peu d'argent a été investi dans la protection sociale et s'est dite favorable à un Fonds mondial pour la protection sociale, afin d'améliorer la coordination et d'éviter les doubles emplois. Elle a également manifesté son intérêt pour une discussion collective au sein du CAD sur l'APD en matière de protection sociale.

La représentante du syndicat argentin CGT a évoqué le rôle du tripartisme dans l'amélioration de la qualité des systèmes de protection sociale, en se référant aux exemples de la République dominicaine et de l'Argentine. Elle a notamment souligné les risques inhérents à la privatisation de la protection sociale, la nécessité de coupler les contributions financières avec la lutte contre l'évasion fiscale et le transfert de bénéficiaires, et l'importance d'articuler les systèmes contributifs et non contributifs.

Le délégué français du CAD a reconnu l'urgence de ce débat et a souligné l'importance de l'appropriation et de l'implication des communautés afin d'éviter une approche du haut vers le bas. Il a souligné la nécessité d'inclure la résilience climatique dans le débat sur la protection sociale, et de l'associer à une transition juste et à la création d'emplois verts. Il a mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche transversale et d'organiser une discussion au sein du CAD sur le thème de la protection sociale.

Les deux dernières interventions des syndicalistes du Sénégal et du Burkina Faso ont soulevé des points importants quant aux défis en matière de protection sociale dans leurs pays respectifs, notamment la nécessité de protéger et d'organiser les travailleurs informels, de trouver des solutions durables par le biais du dialogue social et du tripartisme, et l'importance d'inclure les travailleurs migrants qui ne sont pas couverts par la protection sociale.

En conclusion du débat, le président par intérim de la TUAC, Marc Leemans, a récapitulé les points essentiels et mis en exergue des domaines spécifiques de collaboration entre les syndicats et le CAD. Il a souligné que la protection sociale constitue l'un des quatre piliers de l'Agenda pour le travail décent (au même titre que la création d'emplois, les droits au travail et le dialogue social). Ces quatre piliers sont interdépendants et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils doivent, par ailleurs, être transversaux à toutes les initiatives de coopération au développement.

CONCLUSIONS ET SUGGESTION SUR LA VOIE À SUIVRE

Lors des remarques de clôture de la réunion, il a été question du potentiel important que recèle la collaboration entre les syndicats et le CAD pour ce qui est de susciter un soutien politique en faveur de la protection sociale et de contribuer à la mobilisation des ressources nationales. L'accent a également été mis sur la nécessité d'une discussion spécifique du CAD sur la protection sociale, afin d'analyser pourquoi les contributions à la protection sociale sont si limitées et concentrées.



La Communauté de pratique du CAD relative à la pauvreté et aux inégalités offre un espace important pour la poursuite des discussions entre les syndicats et le CAD sur la protection sociale et d'autres priorités communes liées à l'ODD 8 et au nouveau contrat social. Les syndicats et le DCD continueront à explorer comment transposer le concept du nouveau contrat social dans les activités de coopération au développement.